Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL2320260928-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE

**Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs**

DEL23_2026_09_28

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

**Présents :** LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, HEURTEBIZE Stanislas, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, COËFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

**Absents excusés :** DE COUESBOUC Régis, CONAN Benjamin, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, DUVAL Laurent.

**Pouvoirs :** Régis DE COUESBOUC donne pouvoir à Carolyn DINASQUET, Florent DIARD donne pouvoir à Erika DU PRÉMORVAN, Sylvie AUGUEUX donne pouvoir à Jérôme LE DRÉAN, Laurent DUVAL donne pouvoir à Patrick LE GAL.

Le secrétariat a été assuré par : AVRY Laurent.

Rapporteur : Madame Érika DU PRÉMORVAN

➲ L'Adjointe au Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Ainsi, au regard des besoins des services, il est attendu une mise à jour du tableau des emplois en lien avec les considérations suivantes :

- Création d'un poste fonctionnel de DGS en lien avec la réorganisation et la restructuration des services municipaux et la suppression de l'emploi non fonctionnel actuel,
- Création de deux supports de poste auprès du service Enfance, jeunesse et sports (pour répondre aux normes d'encadrement et en vue du déroulé de carrière d'un agent promu),

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL2320260928-DE

- Pérennisation du poste de Coordinateur en vue des besoins de l'école de musique et dans un souci de gestion prévisionnel des emplois, des effectifs et des compétences (départ en retrait mi 2027 d'un agent et retour de disponibilité d'un autre agent),

- Création de trois supports de poste à la médiathèque, aux Ressources humaines et au service Hygiène des locaux et service à table en vue de valoriser les déroulés de carrière de trois agents qui seront détachés pour stage par suite d'inscription sur liste d'aptitude par voie de promotion interne et sur le principe d'un effectif constant et de mise en adéquation des postes avec les missions attendues,

- Le « recalibrage » du poste de Responsable de la Restauration scolaire qui passe de 70% à 80% tenant compte des besoins du service et du recul pris sur l'organisation du service depuis la création de ce poste pour lequel l'agent cumul les mêmes responsabilités auprès de l'EHPAD de la Commune.

➲ L'Adjointe au Maire propose à l'assemblée :

- De modifier le tableau des emplois selon les dispositions reprises dans le tableau ci-dessous :

| **VILLE DE LANGUIDIC – Hygiène des locaux et service à table** | | |
|---|---|---|
| **Intitulé et type de poste** | **Ancienne situation** | **Nouvelle situation** |
| Responsable du service | / (création de poste) | Poste permanent à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à compter du 01/12/2026 |
| **VILLE DE LANGUIDIC – Direction générale** | | |
| Directeur.trice général.e des services (DGS) | / (création de poste) | Poste fonctionnel permanent à temps complet, sur un cycle de travail de 39h00 à compter du 01/10/2026 |
| Directeur.trice général.e des services | / (suppression de poste) | Suppression du poste permanent à temps complet sur un cycle de travail de 37h30, ouvert sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux à compter du 01/03/2026 |
| **VILLE DE LANGUIDIC – Enfance, jeunesse et sports** | | |
| Animateur.trice enfance | / (création de poste) | Poste non permanent à temps complet (6.05/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation |
| Responsable périscolaire / Directeur.trice adjoint.e ALSH | / (création de support de poste) | Poste permanent à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux à compter du 01/10/2026 |
| **VILLE DE LANGUIDIC – Ecole de musique** | | |
| Coordinateur administratif et évènementiel | Poste non permanent à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux supprimé au 31/12/2026 | Poste permanent à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à compter du 01/01/2027 |
| **VILLE DE LANGUIDIC – Médiathèque** | | |
| Responsable de la médiathèque | / (création de support de poste) | Poste permanent à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine à compter du 01/10/2026 |

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL2320260928-DE

| VILLE DE LANGUIDIC – Ressources Humaines | | |
|---|---|---|
| Gestionnaire carrière - paie | / (création de support de poste) | Poste permanent à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs |
| **VILLE DE LANGUIDIC – Restauration scolaire** | | |
| Responsable de la Restauration scolaire | Poste permanent à temps non complet (24.50/35ème) ouvert sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise et des techniciens territoriaux supprimé au 01/01/2027 | Poste permanent à temps non complet (28/35ème) ouvert sur le cadre d'emplois des des agents de maîtrise et des techniciens territoriaux 01/01/2027 |

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires sur les postes permanents précités (hors emploi fonctionnel), les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.
Leurs rémunérations seront calculées, compte tenu de la nature des fonctions à exercer et par référence à l'indice brut de la grille indiciaire des cadres d'emplois de référence précités.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.131-1 à L.132-14 ;
**Vu** les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
**Vu** le tableau des effectifs ;
**Vu** l'avis du Comité Social Territorial rendu dans sa séance du 14 septembre 2026 ;
**Vu** l'avis de la commission Finances - Ressources humaines – Vie économique – Tourisme – Agriculture en date du 16 septembre 2026 ;

➲ **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus, selon les dates susmentionnées.

➲ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent.

➲ **INSCRIT** au budgets les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à 25 voix pour, 3 voix contre.

Fait à Languidic, le 30 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Laurent AVRY

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)